

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SCHEMA D'AIDE A LA REUSSITE ET A LA VIE ETUDIANTE  
2019-2023**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Près d'un an après l'adoption par l'Assemblée de Corse le 27 juillet 2018 du « *Schéma Territorial Transitoire d'Aide aux Étudiants* » (Délibération n° 18/268 AC du 27 juillet 2018) et une mise en œuvre opérationnelle, et conformément aux travaux engagés dans le cadre du comité de suivi et d'évaluation prévu à cet effet, il s'agit dans le présent rapport d'adopter le « *Schéma Territorial d'Aide à la Réussite et à la Vie Étudiante 2019-2023* ».

Ce schéma, et le cadre pluriannuel dans lequel il s'inscrit dorénavant, propose certes des mesures revues et corrigées plus en prises avec les besoins des étudiants, mais également une gouvernance pérenne, afin d'accompagner au mieux, sur la base d'une concertation permanente, les étudiants vers la réussite.

Ce document est l'outil stratégique de pilotage d'une politique publique essentielle au développement de la Corse.

Basé sur un dialogue permanent et une « co-construction » avec l'ensemble des partenaires concernés, il définit, certes des mesures d'aide renouvelées ou corrigées, mais surtout les mesures nouvelles permettant de répondre à des besoins exprimés et observés.

Le nouveau schéma innove également à travers la mise en place d'une gouvernance de suivi et d'évaluation. Au cours des travaux d'élaboration du schéma, il a été souligné par l'ensemble des participants l'importance d'une concertation permanente et la mise en place nécessaire d'une gouvernance partagée. Ce nouveau schéma s'appuiera donc sur une mobilisation constante et indispensable des différents acteurs de la réussite et de la vie étudiante dans le cadre d'un plan d'action global.

Le schéma revoit également le partenariat et le soutien de la Collectivité de Corse à l'Université de Corse, au CROUS de Corse et au monde associatif.

Enfin le schéma offre l'opportunité d'innovations à travers des appels à projets permettant aux différents acteurs de porter des projets novateurs et originaux.

Notre objectif est de garantir à tous les jeunes Corses désireux de poursuivre leurs études sur l'île et à l'extérieur, de pouvoir le faire, quel que soit le niveau social de leur famille ou leur lieu de résidence. Ces difficultés ne doivent pas constituer un motif de renoncement comme c'est malheureusement encore trop souvent le cas. Ce schéma s'inscrit donc dans notre stratégie pour plus de justice sociale.

### **1. Le contexte de l'élaboration**

Conformément au Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI 2017-2022) adopté par l'Assemblée de Corse (délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017) et plus précisément de son orientation stratégique n° 1 « *Construire une société apprenante et accompagner l'économie* » et de sa priorité n° 5 « *Créer les conditions d'un cadre de vie propice à la réussite* », la Collectivité de Corse souhaite consolider, renforcer, maîtriser et orienter son soutien en matière de réussite et de vie étudiante, en fonction d'objectifs stratégiques partagés, dans une vision et une programmation nécessairement pluriannuelle.

Ainsi, depuis une année, dans le cadre du comité de suivi et d'évaluation du schéma transitoire réunissant l'ensemble des partenaires concernées (Université de Corse, associations et syndicats étudiants, CROUS, services de la Collectivité de Corse...), de nombreuses problématiques et de nombreux sujets, mais aussi diverses réflexions ont été engagées, à titre d'exemple pour les plus significatives :

- l'existence d'une multitude de services, directions, offices, agences, organismes et de nombreux schémas directeurs et autres dispositifs qu'il est nécessaire de mettre en synergie afin de renforcer l'impact des politiques publiques prévues en la matière ;
- la nécessité absolue de s'inscrire dans une démarche d'évaluation continue et donc de maîtriser l'information en la matière ;
- la nécessaire création d'un Observatoire Territorial Étudiant, afin d'être en capacité de rechercher, de collecter, de traiter et de diffuser l'information ;
- la problématique de la mobilité internationale, car suivre la scolarité à l'étranger est un investissement personnel et coûteux, et ainsi la nécessité de lever les freins à cette mobilité,
- la question prédominante de la précarité étudiante avec des thèmes tels que le logement, la santé, le transport ou encore la vie quotidienne, car les étudiants font face à de nombreuses dépenses qui peuvent être autant de motifs de renoncement aux études ;
- L'enquête des jeunes de 16 à 25 ans, ou encore les « caffè citadini », qui ont dessiné les contours des prochaines Assises de la jeunesse et qui dégageront de nouvelles perspectives.

Cette période de réflexion, riche en enseignements, a ainsi permis de réaliser :

- une première évaluation de la mise en œuvre du schéma transitoire au cours de l'année universitaire 2018-2019 annexée au présent rapport (*cf. annexe 1 Évaluation du schéma territorial transitoire*). 4 169 étudiants ont bénéficié d'une aide financière de la Collectivité de Corse, pour un montant de 2 584 881 € répartie en 10 mesures, soit une augmentation significative du nombre des bénéficiaires, aussi bien pour les étudiants inscrits dans une formation du supérieur en Corse, comme à l'extérieur de l'île. À titre d'exemple, 3 506 étudiants ont bénéficié d'une aide au titre de l'année 2017-2018 ;
- un diagnostic et les pistes de réflexion permettant la « co-construction » du nouveau schéma.

Enfin, durant ces quelques comités de suivi, il a été souligné par l'ensemble des participants l'importance d'une concertation permanente et la mise en place nécessaire d'une gouvernance partagée. Voilà pourquoi le cadre dans lequel

s'inscrira ce nouveau schéma, permettra certes d'évaluer de manière transversale et continue les mesures et autres dispositifs d'aide à la réussite et à la vie étudiante, mais aussi, et surtout, de promouvoir, d'optimiser, de compléter voire de modifier les dispositifs actuels, et d'en créer de nouveaux, tout au long de ces quatre années. La mobilisation des différents acteurs est donc une nécessité, et s'articule autour, notamment, du « Pattu pè a Ghjuventù », réel tournant dans l'approche par la Collectivité de Corse de la jeunesse, de ses aspirations, de sa place dans la construction de la société, mais également le « Schéma Directeur de la Vie Étudiante » de l'Université de Corse.

## **2. Les objectifs stratégiques**

Les travaux menés ont permis de définir différentes actions concrètes constituant l'esprit et le cœur du nouveau schéma :

- des mesures d'aides concrètes et efficaces, certaines renouvelées, d'autres revues et corrigées, mais aussi de nouvelles mesures ;
- une gouvernance renouvelée ;
- une mise en articulation avec le schéma directeur de l'Université de Corse et le CROUS de Corse ;
- un soutien accru aux associations ;
- la mise en œuvre de contrats territoriaux d'objectifs, de moyens et de performance ;
- le lancement d'appels à projets, suscitant la mise en œuvre d'actions innovantes.

### ⇒ Les mesures d'aides

Les mesures d'aides proposées (*cf. annexe 2 : Récapitulatif des mesures au titre du schéma 2019-2023*) se répartissent en trois catégories :

1. Des mesures nouvelles au regard des besoins exprimés : mesures 7, 9, 12, 13, 17 parmi lesquelles l'aide aux grandes écoles ou l'aide PACES.
2. Des mesures revues et corrigées au regard des besoins exprimés à travers les mesures 2, 3, 4, 5, 10, 15, 16 parmi lesquelles les aides aux dépenses de rentrée pour les étudiants boursiers inscrits dans un cursus post-bac en Corse ou les aides d'urgence ponctuelle.
3. Des mesures s'inscrivant dans la continuité du schéma transitoire, il s'agit des mesures 1, 6, 8, 11, 14 et 18 parmi lesquelles les prix des meilleurs bacheliers, les bourses sanitaires et sociales ou l'aide au transport ferroviaire.

### ⇒ La gouvernance et le comité de pilotage au service d'une construction partagée

La question de la gouvernance est fondamentale, elle nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques telles que l'accès aux soins, la précarité étudiante ou encore la mobilité internationale. L'approche de gouvernance traditionnelle, de type « top down » ne peut pas convenir, seule une gouvernance « multi-acteurs » paraît appropriée et c'est ce qui a été démontré tout au long de cette période transitoire, car au-delà de confronter les décideurs aux acteurs de la société civile, il s'agit de permettre notamment le croisement permanent des politiques publiques et des dynamiques sectorielles.

Ainsi, grâce à l'implication des divers acteurs concernés, la Collectivité de Corse parviendra à relever les défis présents et à venir de la « Réussite et de la Vie Étudiante ». Cette nouvelle méthodologie de travail au service d'un plan d'actions global, suppose une concertation permanente qui s'inscrit dans le cadre d'une gouvernance instaurant un véritable dialogue stratégique. Voilà pourquoi la mise en place d'un comité de pilotage spécifiquement dédié est une nécessité, et devra être considéré comme un véritable outil d'aide à la décision des politiques publiques.

Ce Comité veillera à la cohérence globale du schéma, de ces dispositifs et autres mesures. Il devra également élaborer une grille d'évaluation sur la base d'indicateurs de suivi et de réalisation.

Il sera présidé par la Conseillère exécutive en charge de l'éducation de l'enseignement supérieur et de la recherche ou son représentant, et sera ainsi constitué.

- Les services concernés de la Collectivité de Corse.
- Des représentants de l'Assemblée de Corse.
- Un représentant du CESEC.
- Des représentants de l'Assemblea di a Ghjuventù.
- Un représentant du rectorat de Corse.
- L'Université de Corse.
- Le CROUS de Corse.
- Les établissements d'enseignement supérieur.
- Les associations étudiantes.
- Les principales municipalités, telles que la ville de Corti, d'Aiacciu et de Bastia.
- L'ADEC, Agence de Développement Économique de la Corse.
- L'Office Foncier de la Corse.

Celui-ci se réunira une fois par semestre, et ses membres pourront également être amenés à se concerter par courriel en cas de nécessité. Si cela s'avère nécessaire, le comité pourra convier un ou des partenaires supplémentaires à ses réunions.

Au cours des travaux du comité de suivi, il a également été mis en évidence la nécessité de disposer d'un certain nombre d'outils de pilotage et de communication qu'il sera nécessaire de mettre rapidement en place. Les premières pistes évoquées sont les suivantes :

- *Un Observatoire Territorial de la Vie Étudiante et du Logement* afin d'établir et de suivre l'évolution des caractéristiques de l'enseignement supérieur en Corse ou encore de réaliser un véritable diagnostic de la population étudiante et de la vie étudiante, ou du logement étudiant en Corse. Son objectif sera notamment de mutualiser toutes les informations et données disponibles en la matière, à l'instar et en complémentarité avec le projet de l'Université de Corse.
- *Une plateforme collaborative « Réussite et Vie Étudiante »* : Au regard de la recomposition territoriale et des nombreux documents cadres et autres schémas existants en matière de réussite et de vie étudiante, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une véritable « plateforme collaborative de travail ». Ainsi cet espace de travail virtuel devra à minima centraliser tous les dispositifs et autres outils liés à la conduite d'un projet, la gestion des

connaissances ou au fonctionnement d'une organisation et les mettre à disposition des acteurs.

- Une stratégie de communication à la hauteur des enjeux : La mise en place d'une véritable stratégie de communication semble impérative, afin de diffuser une information structurée et intelligible ; notamment par la mise en place d'un site dédié et d'un usage revisité de l'ENT dans les collèges et lycées de Corse.

⇒ Une mise en articulation avec le schéma directeur de l'Université de Corse et la CROUS de Corse

À travers son « Schéma Directeur de la Vie Étudiante » (*cf. annexe 5 Proposition d'orientation du Schéma Directeur Vie étudiante - Université de Corse*) en cours d'élaboration, l'Université de Corse, qui ambitionne de mettre en cohérence l'ensemble des acteurs de la vie étudiante présents à l'échelle universitaire et territoriale (CROUS, ville de Corti, Collectivité de Corse...), décline ce dernier en 3 axes stratégiques, à savoir :

- améliorer la qualité de vie étudiante sur le territoire et pour le plus grand nombre ;
- favoriser le sentiment d'appartenance à l'établissement ;
- mener une politique de vie étudiante cohérente et innovante pour la réussite des étudiants.

Le nouveau « Schéma Territorial d'Aide à la Réussite et à la Vie Étudiante 2019-2023 » devra donc favoriser une mise en articulation « intelligente » avec le premier « Schéma Directeur de la Vie Étudiante » de l'Université de Corse.

Concernant plus précisément le CROUS de Corse, si les relations avec ce dernier sont anciennes, comme peuvent en témoigner les schémas d'aide à la vie étudiante successifs et les mesures qui en découlent en matière d'aide aux dépenses de rentrée notamment, il convient à présent d'étendre et de consolider ce partenariat à travers une collaboration plus large et multithématiques, notamment en matière de logements étudiants afin de faire émerger une politique de vie étudiante optimale en Corse. Ainsi, considérant qu'à chaque rentrée universitaire plus de deux cents étudiants commencent leur scolarité sans logement, le projet de construction d'une résidence universitaire « HQE » d'une capacité de 100 studios, à proximité du campus Mariani (*cf. annexe 6 projet de construction d'une résidence HQE du CROUS de Corse*) est une nécessité.

Par ailleurs, afin de permettre la prise en charge des dépenses de rentrée pour cette rentrée 2019 dans les meilleurs délais, la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2019-2020 doit être approuvée par la biais du présent rapport (*cf. annexe 7 projet de convention d'objectifs du CROUS de Corse*).

⇒ Un soutien réaffirmé aux associations afin de rapprocher le monde associatif et ses valeurs au monde académique, social, culturel et économique

Les associations étudiantes, comme peut en témoigner l'engagement quotidien de leurs responsables sur le campus cortenais, sont très souvent perçues comme une valeur ajoutée dans l'encadrement et la qualité de vie des études, car elles favorisent l'initiative, les échanges et permettent aux étudiants de développer leur imagination

et leur créativité.

Ainsi, quel que soit le type d'associations (ex : les structures représentatives, les associations de loisirs, les associations de filières, les associations engagées...) qui font le choix de s'impliquer autour d'une cause, qu'elle soit solidaire, sociale ou encore environnementale, par exemple, la lutte contre la précarité étudiante, la sensibilisation dans les établissements scolaires ou encore l'aide aux devoirs pour les élèves du primaire au lycée, celles-ci pourront bénéficier d'une aide financière.

Ainsi la Collectivité de Corse pourra, sur la base du nouveau dispositif de relations aux associations et du règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif adopté par l'Assemblée de Corse le 29 novembre 2018 (Délibération n° 18/462 AC), soutenir, en fonction de ses capacités de financement et après avis consultatif du comité territorial d'orientation de pilotage de suivi et d'évaluation, les associations jouant un rôle important et structurant en matière de réussite et de vie étudiante.

#### ⇒ La mise en œuvre nécessaire de contrats territoriaux d'objectifs, de moyens et de performance

Le « Schéma Territorial d'Aide à la Réussite et à la Vie Étudiante 2019-2023 » proposera certes des mesures et des dispositifs améliorés s'inscrivant dans une continuité des précédents schémas, mais qui tendront à s'inscrire, à moyen terme, dans différents contrats territoriaux d'objectifs de moyens et de performance.

En effet de nombreuses mesures font l'objet de conventions annuelles, notamment celles mises en œuvre avec l'Université de Corse, le CROUS de Corse ou encore certains établissements d'enseignement. Il s'agira ainsi de permettre une capacité d'anticipation et une visibilité pluriannuelle.

#### ⇒ Des appels à candidatures et autres appels à projets

De même, la Collectivité de Corse procédera à des appels à candidatures, appels à projets et autres appels à manifestation d'intérêt en matière de « Réussite et de Vie Étudiante », en favorisant les initiatives et projets innovants concernant le logement, la précarité étudiante mais aussi afin de dynamiser la vie du campus.

Ainsi, chaque année, sur la période 2019-2023, un montant minimal de 3 500 000 €, réparti comme suit, 2 500 000 € au titre du fonctionnement et 1 000 000 € au titre de l'investissement, sur le seul programme vie étudiante, sera consacré annuellement au « Schéma Territorial d'Aide à la Réussite et à la Vie Étudiante 2019-2023 » (cf. *annexe 8 Annexe financière du schéma 2019-2023*).

Sa mise en œuvre pourra reposer sur des cofinancements. En fonction des besoins exprimés et des projets d'investissement, les montants financiers pourront être abondés après arbitrage budgétaire.

Enfin, les différents montants et budgets alloués pour chaque mesure seront fongibles, afin de modifier la répartition financière au regard du taux de réalisation, et

de permettre une mise en œuvre performante du « Schéma territorial d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023 ».

À travers ce nouveau schéma, qui se veut être un outil dynamique et éducatif, notre collectivité souhaite donc accompagner de manière efficiente la réussite de nos étudiants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.